

# SIAE et entreprises : quels partenariats possibles ?



Face à des exigences toujours accrues de performances économiques, environnementales et sociales, les structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) vous proposent leur savoir-faire pour :

- diversifier vos sources de recrutement
- remporter des marchés publics
- appuyer votre politique d'achats responsables

**Les SIAE, partenaires  
de votre politique RH**  
**Vous recherchez...**  
des compétences et des  
profils pour vos besoins en  
recrutement

#### **Les avantages d'une collaboration avec l'IAE**

- Avoir un partenaire de proximité, ancré sur le territoire
- Associer un partenaire professionnel essentiel à vos projets GPEC pour anticiper vos besoins en compétences
- Avoir l'appui d'un référent qui connaît bien ses salariés et propose des candidatures sur mesure
- Recruter des candidats en emploi mais disponibles, mobilisant déjà leurs compétences techniques et transversales (règles de sécurité, savoir-être, ...) et bénéficiant de formations sur-mesure dans l'IAE
- Etre informé et conseillé sur les aides et dispositifs d'aides à la formation et à l'embauche

**Les SIAE, partenaires  
économiques**  
**Vous recherchez...**  
des partenaires pour  
remporter des marchés  
publics

#### **Les avantages d'une collaboration avec l'IAE**

- Concilier compétitivité et enjeux sociaux
- S'appuyer sur le savoir-faire des structures pour répondre de manière simplifiée à un marché public incluant une clause sociale
- Travailler en proximité avec des acteurs locaux pour un partenariat durable et efficace
- Répondre aux exigences de réactivité et d'adaptabilité en recourant aux structures de mise à disposition de personnel
- S'engager avec des acteurs, en capacité d'assurer une prestation professionnelle de qualité, et porteurs d'un engagement social d'accompagnement de ses salariés (via la co-traitance et/ou soustraitance)

**Les SIAE, partenaires de vos politiques d'achat**  
**Vous recherchez...**  
des partenaires pour développer votre politique  
sociétale (RSE)

#### **Les avantages d'une collaboration avec l'IAE**

- Optimiser votre démarche de Responsabilité Sociale d'Entreprise, en traduisant dans les faits vos valeurs éthiques et citoyennes
- Prendre en compte la dimension sociale du développement durable dans vos pratiques et votre politique d'achats
- Avoir un interlocuteur de proximité pour co-construire une réponse adaptée à vos besoins
- Asseoir une démarche solidaire en permettant l'acquisition de nouveaux savoir-faire à des salariés en insertion et favoriser ainsi leur insertion sociale et professionnelle

# Qu'est-ce qu'une SIAE ?

Les SIAE sont des Structures d'Insertion par l'Activité Economique. Conventionnées chaque année par l'Etat, elles se répartissent comme suit :

## Mise à disposition de personnel

- Association Intermédiaire (AI)
- Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI)

## Prestation de services

- Entreprise d'Insertion (EI)
- Atelier et Chantier d'Insertion (ACI)
- Entreprises d'insertion par le travail indépendant (EITI)

## Plusieurs statuts, une même mission :

Accompagner vers l'emploi durable des personnes rencontrant des difficultés d'insertion en alliant production économique et accompagnement socio professionnel.

## Accompagnement professionnel

- Adaptation au poste de travail
- Professionnalisation, formations aux savoirs de base, à la prévention des risques professionnels
- Consolidation du projet professionnel
- Immersions en entreprises

## Accompagnement social

- Accompagnement à la résolution des problématiques : logement, santé, endettement, mobilité, ...

## Ce n'est pas le rôle de l'entreprise de faire de l'insertion

**VRAI** Il ne s'agit pas de faire de l'insertion, mais bien de recruter sur la base des compétences des profils proposés. Le passage en SIAE permet d'assurer la mission d'insertion. L'entreprise, en tant qu'actrice de l'emploi sur un territoire a néanmoins un rôle à jouer pour favoriser la diversité et souligner son utilité sociale. De plus, il existe de nombreux outils ou dispositifs permettant d'optimiser l'intégration et favoriser le succès du recrutement.

## Les SIAE coûtent cher à la collectivité car elles sont subventionnées

**FAUX** Les subventions des pouvoirs publics perçues par les SIAE sont destinées à financer l'accompagnement socio-professionnel proposé dans ces structures. Leur montant et leur poids dans le budget de ces structures est variable en fonction de la typologie du public accueilli et du territoire. En moyenne, pour 1€ de subvention perçu, elles redistribuent 3.70€ sous forme de salaires et cotisations sociales. Rappelons-le, les SIAE ont été pensées dans les années 70 comme un outil de lutte contre le chômage, permettant de mettre à l'emploi des personnes en difficulté et ainsi contrebalancer une logique d'assistance.

## L'IAE en Nouvelle-Aquitaine

- Plus de 450 structures implantées sur tout le territoire
- 28 700 salariés en parcours d'insertion
- Chaque année, environ 60% des personnes trouvent une solution d'emploi ou formation l'issue de leur parcours en SIAE

## Quelques exemples d'activités

- Services à la personne
- Environnement, les espaces verts
- Bâtiment et les travaux publics
- Collecte, traitement et recyclage des déchets
- Restauration
- Nettoyage, propreté

Retrouvez l'annuaire des SIAE en Nouvelle-Aquitaine sur [www.inae-nouvelleaquitaine.org](http://www.inae-nouvelleaquitaine.org)

## Je prends un risque à recruter une personne issue d'une structure d'insertion

**FAUX** Les personnes issues des SIAE sont en emploi depuis 3 à 24 mois, elles ont développé des compétences, leur référent les suit et les connaît bien. Il est pour vous un interlocuteur précieux dans la phase d'intégration du salarié. La principale caractéristique des personnes en SIAE est leur bas niveau de qualification. La mission des SIAE est de développer leur employabilité, notamment en travaillant sur les savoir-être. Les recruter peut aussi être l'occasion de les former sur mesure, notamment pour les métiers en tension ou dans le cadre de projets GPEC.



-  [www.inae-nouvelleaquitaine.org](http://www.inae-nouvelleaquitaine.org)
-  [contact@inae-nouvelleaquitaine.org](mailto:contact@inae-nouvelleaquitaine.org)
-  05 57 89 01 10

**3 minutes pour découvrir l'IAE en vidéo**